



Mairie d'Abbecourt

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 Abbecourt

☎ 09.62.60.44.03

✉ mairie@abbecourt.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°A2020027

Le Maire

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions ;

Vu la circulaire n°86-230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire dans le département en matière de sécurité routière ;

Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle-livre1-8^e partie- signalisation temporaire- pris en vertu de son article 1^{er} et approuvé par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la demande de l'entreprise COLAS

Considérant que pour permettre les travaux de préparation et de réalisation d'un ECF, rue de Montreuil, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes ;

ARRÊTE :

Article 1 : Des restrictions de circulation (limitation de vitesse à 30km/h, stationnement interdit, circulation en demi chaussée avec mise en place d'un alternat par feux si nécessaire, route barrée pendant l'application de l'ECF) seront mises en place rue du Montreuil du 26 août 2020 au 20 septembre 2020

Article 2 : Le nécessaire devra être fait pour laisser la libre circulation aux cars scolaire et véhicules de secours.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise COLAS

Article 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise COLAS, la brigade de gendarmerie de Noailles, le centre de secours de Noailles, la communauté de communes Thelloise.

Fait à Abbecourt le 25/08/2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Jacques ANTHÉAUME.

